

Charleroi, le 20 mars 2020

Chers élèves, chers parents,

Encore une fois, MERCI d'avoir pris les dispositions nécessaires afin de respecter les mesures relatives à la suspension des cours et au confinement prises par les autorités fédérales pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Suite à la parution de la circulaire concernant, entre autres, le continuum pédagogique en date du 17 mars 2020 et des directives du PO, l'équipe pédagogique souhaite que vos enfants puissent travailler régulièrement à la maison pour mobiliser leurs savoirs et compétences. Les activités proposées porteront uniquement sur les matières vues jusqu'au 13 mars 2020, elles auront pour but d'exercer vos enfants, en autonomie. Elles peuvent être formatives et ne seront pas soumises à une évaluation sommative.

Le canal de diffusion privilégié de l'information est notre site internet www.arv.be. Vous y trouverez, sans identifiant et mot de passe, sous l'onglet « Outils et Médias », la rubrique « Continuum pédagogique – Covid19 ». Les dossiers pédagogiques des enseignants sont/seront mis à disposition des élèves. D'autres canaux d'échanges fonctionnent également ; les professeurs maintiendront le lien avec leurs élèves selon les modalités communiquées en classe le 13 mars. J'en appelle aussi à l'esprit de camaraderie des élèves et à leur solidarité afin de participer, ensemble, à la diffusion des informations reçues.

Je vous invite aussi à consulter la newsletter de l'ASBL SCES, Sport – Ecole – Culture – Solidarité, qui collabore avec les établissements d'enseignement primaire et secondaire de WBE (www.sces.be). Celle-ci vous donnera de précieux conseils dans cette période de confinement.

Je vous informe enfin que notre réseau met à disposition des élèves des modules de cours interactifs (www.elearning.cfwb.be) et des outils afin de les exercer aux épreuves externes certificatives CE1D – CESS (www.enseignement.be ; sous l'onglet « Evaluations – évaluations externes certificatives – CEB – CE1D – CESS »).

En ce qui concerne ces évaluations externes et les évaluations de fin d'année, notre PO précise qu'une décision sera prise au terme du congé de printemps, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises à ce moment-là.

Enfin, je vous invite – encore une fois – à consulter régulièrement notre site internet www.arv.be et consulter vos e-mails (via APSchool). Si vous éprouvez une quelconque difficulté ou si vous encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 071/32.07.02.

La solidarité est l'affaire de tous dans cette crise sanitaire, soyons créatifs dans le confinement en prenant soin de vous et de vos proches. Merci pour votre compréhension et précieuse collaboration.

V. LENNAERTZ - Directrice f.f.